

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 21 & 22 septembre 2017**

Rapport n° CR 2017-157

**Dotation globale de fonctionnement des lycées des EPLE pour 2018
mission de lutte contre le décrochage scolaire 2017-2018**

Amendement

A l'article 4 de la délibération, la somme suivante « 72 592 517€ » est ainsi modifiée: « 81 715 376 € »

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 932 « Enseignement », sous-fonction 22 « Enseignement du second degré », code fonctionnel 223 « Lycées privés », programme HP223-016 « Lycées privés forfait d'externat matériel ».

EXPOSE DES MOTIFS :

Le ratio DGFL/élèves a largement baissé entre la rentrée de 2015-2016 et celui de cette rentrée qui s'est avérée extrêmement difficile. Les chiffres ne trompent personne : ainsi en septembre 2015, chaque élève se voyait attribuer 200€ alors que cette année, cette somme est tombée à 189€, soit une baisse de 11€ par lycéen francilien. C'est le triste mais logique résultat de la baisse globale de la DGFL décidée par l'actuel exécutif sans prise en compte de l'explosion démographique des lycéen.ne.s.

Nous proposons donc de réajuster la dotation globale de fonctionnement à hauteur de 4 528 249 €, total d'une attribution de ces 11€ manquants aux actuels 411 659 élèves franciliens.

Par ailleurs depuis 2011, l'inflation n'a pas été prise en compte dans le calcul de la DGFL, or elle a pris près de 5,9 points et elle affecte tous les secteurs de la vie quotidienne, y compris le secteur scolaire. Nous proposons de rattraper ce retard en abondant la DGFL de 4 594 610 €.

C'est donc un total de 9 122 859€ que le groupe Front de gauche souhaite ajouter à la DGFL 2017-2018 afin répondre au mieux à l'évolution de la démographie scolaire francilienne.


Céline MALAISE

Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français, Parti de gauche,
et République & Socialisme

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 21 & 22 septembre 2017

Rapport n° CR 2017-157

Dotation globale de fonctionnement des lycées des EPLE pour 2018
mission de lutte contre le décrochage scolaire 2017-2018

Amendement

Un nouvel article, ainsi rédigé, est inséré près l'article 11 :

« abroge le rapport CR 80-16 relatif à « Expérimentation d'un budget d'autonomie pour les lycées publics franciliens »

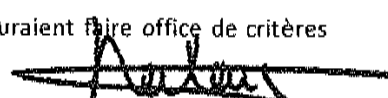
« Autorise le transfert de l'intégralité des autorisations d'engagement disponibles sur le chapitre 932-Enseignement, code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes », programme HP-28 PR28-005 « Budget Autonomie des lycées », action « DGFL lycées publics » est transférée sur la ligne « dotation globale de fonctionnement des lycées » sur le chapitre 932-Enseignement, code fonctionnel 22 « Enseignement du second degré », programme HP-222-017 « Participation aux charges de fonctionnement des lycées publics », action « DGFL lycées publics »

EXPOSÉ DES MOTIFS :

Considérant que l'expérimentation du budget d'autonomie des lycées crée une rupture d'égalité contraire aux principes républicains, le groupe Front de gauche souhaite supprimer ce dispositif au profit de la « Dotation de solidarité » qui est un des outils à même de lutter efficacement contre les inégalités scolaires et d'agir pour les résorber.

Cette augmentation de 1,5 millions permettra à l'ensemble de lycées bénéficiant de la dotation de solidarité de percevoir plus de 8 000 € chacun dès cette année.

Le volontariat, la disponibilité de certains lycées et l'entregent ne sauraient faire office de critères objectifs.


Céline MALAISÉ

**SÉANCE PLENIÈRE DU CONSEIL RÉGIONAL
des 21 & 22 septembre 2017**

Rapport n° CR 2017-157

**Dotation globale de fonctionnement des lycées des EPLÉ pour 2018
mission de lutte contre le décrochage scolaire 2017-2018**

Amendement

A l'article 4 de la délibération :

modifier la somme « 72 592 517 € » par la somme suivante « 73 180 101 € »

Un alinéa supplémentaire complète l'article 4 de la manière suivante :

« s'engage à effectuer une évaluation complète et précise des besoins couverts par la dotation EPS de l'ensemble des lycées publics d'Île-de-France. Cette étude fera l'objet d'une présentation aux élu-e-s de la commission thématique Education et du conseil inter académique de l'Education nationale »

EXPOSE DES MOTIFS

Le groupe front de gauche s'étonne de la baisse considérable de l'enveloppe dédiée au développement de la pratique sportive des lycéen-ne-s depuis la DGFL de septembre 2015 alors que l'on dénombre plus de 20 000 nouveaux élèves dans les lycées franciliens. Et ce, d'autant plus qu'elle accompagne une très grosse baisse de la participation régionale à la construction et à la rénovation des équipements sportifs en faveur des lycéen-ne-s.

Le « plan Marshall » que Madame Péresse promettait aux enseignants d'EPS pendant la campagne régionale n'était donc que communication. L'attribution des JO 2024 à Paris doit s'accompagner d'un engagement volontariste des collectivités pour développer la pratique sportive et notamment scolaire dans de bonnes conditions : c'est l'engagement pris. La baisse décidée par la droite régionale est un signe extrêmement négatif dans ce contexte : les engagements doivent être tenus.

Les retours du terrain font pourtant état de besoins colossaux, à tel point que certains lycées sont obligés de puiser dans leur dotation propre. Certains n'en ayant pas les moyens sont même dans l'obligation de renoncer à certaines pratiques sportives. Sans compter la question de l'éloignement lycées/équipements sportifs qui est telle pour certains lycées, qu'elle ne permet pas, sans prise en charge du coût des transports, d'accéder aux équipements qui leur sont attribués.



Conseil régional

Compte tenu des situations intenable pour les établissements qui sont obligés de puiser dans leur enveloppe pédagogique (quand ils le peuvent) pour répondre aux besoins des élèves en terme de pratique sportive, le groupe Front de gauche demande donc que l'enveloppe EPS soit sanctuarisée à hauteur de celle entérinée au BP 2015 soit une hausse de 587 584€, *a minima*.

Nous demandons par ailleurs qu'une évaluation complète et précise des besoins couverts par la dotation EPS de l'ensemble des lycées publics d'Île-de-France soit engagée au plus vite. Cette évaluation est d'autant plus importante que le taux de 8€/élèves ne répond pas aux besoins des établissements et que parallèlement les tarifs de mise à disposition des équipements sportifs par les collectivités locales vont augmenter compte tenu de la baisse des dotations aux collectivités publiques.

Céline MALAÏS



Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,
et République & Socialisme

AMENDEMENT

N° 000015

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 21 & 22 septembre 2017

Rapport n° CR 2017-157

**Dotation globale de fonctionnement des lycées des EPLE pour 2018
mission de lutte contre le décrochage scolaire 2017-2018**

Amendement

Un nouvel article, ainsi rédigé, est inséré près l'article 11 :

« s'engage à organiser un groupe de travail spécifique à la question de l'enseignement sportif, des équipements sportifs, d'un pack-matériels EPS et de l'ensemble des dispositifs indispensables à une prise en compte globale des besoins en matière d'enseignement sportif (taux horaire spécifique, crédits transport, crédits de location des installations sportives...) »

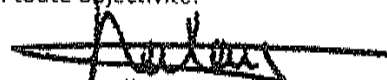
EXPOSE DES MOTIFS

Lors du CIEN du 11 septembre dernier, la Vice-Présidente en charges des lycées a annoncé la création d'un groupe de travail spécifique sur la question de l'EPS regroupant l'ensemble des acteurs concernés et des élu.e.s.

En effet l'ensemble de l'offre sportive doit être redéfinie afin de prendre en compte à la fois l'explosion démographique et les multiples baisses financières auxquelles doivent faire face les équipes pédagogiques et les élèves (équipements, DGFL...). L'attribution des JO 2024 à Paris engage la Région, qui, dans le cadre de ses compétences, doit agir pour permettre et développer la pratique sportive scolaire.

Un plan de construction et de rénovation des installations sportives doit être mis en place de manière urgente et objective en prenant en compte l'éloignement, la vétusté, la réalité des offres proposées localement en priorisant les équipements dont les plans de financement sont difficiles suite aux baisses des dotations publiques et qui affectent els collectivités locales.

Un service public d'éducation passe aussi par un enseignement sportif auquel chacun.e des lycéen.ne.s doit pouvoir accéder. La région a le devoir d'y répondre en toute objectivité.


Céline MALAISE

Conseil régional

57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP
Tél. : 01 53 85 53 85

Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français, Parti de gauche,
et République & Socialisme

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 21 & 22 septembre 2017**

Rapport n° CR 2017-157

**Dotation globale de fonctionnement des lycées des EPLE pour 2018
mission de lutte contre le décrochage scolaire 2017-2018**

Amendement

A l'article 11 de la délibération, l'alinéa suivant est ajouté :

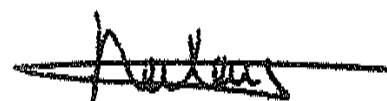
« s'engage, en lien avec le ministère de l'Éducation nationale, à mettre en œuvre un dispositif permettant de lutter efficacement contre le décrochage scolaire tout en respectant scrupuleusement la confidentialité des données spécifiques au fichier des élèves en situation de décrochage, et qui tient compte des recommandations de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). »

Exposé des motifs

Avec cet amendement, le groupe Front de gauche entend prémunir l'institution régionale de tout recours à des pratiques illégales visant à utiliser un fichier aux données confidentielles ici dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire. En effet, la mise en œuvre de ce fichier avait suscité quelques inquiétudes et le directeur général de l'enseignement scolaire de l'époque, M Blanquer, aujourd'hui ministre de l'Éducation nationale, précisait que : « L'information n'est partagée qu'entre le principal de collège, le proviseur de lycée et le directeur du centre d'information et d'orientation. ». C'est donc le cadre existant pour le partage des informations du fichier des lycéen.ne.s en situation de décrochage scolaire. Il n'est donc pas concevable que ces données très personnelles soient affectées à d'autres acteurs que ceux pour qui elles ont été conçues.

Les ratés que l'utilisation de certains fichiers ont pu provoquer, tels que celui du fichier « Base-élève » dans les années 2000, devraient alerter l'exécutif actuel sur la banalisation d'un recours à un tel fichier par une collectivité pour qui le fichier n'a pas été conçu.

La vigilance doit être de mise : c'est l'objet de notre amendement.



Céline MALAISÉ